aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[Traduction]

M. l'Orateur: Sous les réserves ou conditions exprimées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que les avis de motion nºs 329, 333, 359, 363, 364 et 366 soient censés avoir été adoptés?

Des voix: D'accord.

LES STIMULANTS ET LES DROITS À LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE

Motion nº 329-M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude entreprise par la Section du pétrole et du gaz du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les stimulants et les droits de la prospection pétrolière et des privilèges de mise en valeur dans le Nord canadien.

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT DE L'USINE DE L'ELECTRIC REDUCTION COMPANY À LONG HARBOUR (T.-N.)

Motion nº 333-M. Carter:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral ou ses représentants et le gouvernement de Terre-Neuve au sujet de l'établissement de l'usine de l'Electric Reduction Company à Long Harbour (Terre-Neuve).

(La motion est adoptée.)

LA ROUTE PORT SIMPSON-PRINCE RUPERT

Motion nº 359-M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, des conversations téléphoniques et autres documents échangés depuis le 1e⁷ janvier 1964 entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, et qui ont trait à la construction d'une liaison routière entre Port Simpson (C.-B.) et Prince Rupert (C.-B.)

(La motion est adoptée.)

L'AQUEDUC DU VILLAGE INDIEN DE STONEY CREEK

Motion nº 363-M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère et toute personne ou gouvernement (y compris les dirigeants des Indiens de Stoney Creek en Colombie-Britannique) depuis le 1er janvier 1964 au sujet d'un système d'aqueduc pour lesdits Indiens.

(La motion est adoptée.)

LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU VILLAGE INDIEN DE STONEY CREEK

Motion nº 364-M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère et toute personne ou gouvernement (y compris les dirigeants des Indiens de Stoney Creek en Colombie-Britannique) depuis le 1er janvier 1964 au sujet d'une salle communautaire pour lesdits Indiens.

(La motion est adoptée.)

LA VENTE DU GRAVIER DES INDIENS DE STONEY CREEK

Motion nº 366-M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère et toute personne ou gouvernement (y compris les dirigeants des Indiens de Stoney Creek en Colombie-Britannique) depuis le 1° janvier 1964 au sujet de la vente du gravier desdits Indiens.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n° 134, 135, 197, 217, 219, 223, 225, 226, 234, 265, 272, 296, 300, 302, 316 et 317?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

L'AÉROPORT DE MONTRÉAL—LES DROITS EXCLUSIFS DE LA SOCIÉTÉ «MURRAY HILL»

[Traduction]

Motion nº 134-M. Howard (Skeena):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance reçue par le gouvernement du Canada et concernant la Murray Hill Company et les droits exclusifs qu'elle possède à l'aéroport de Montréal.

[Français]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette motion est acceptable par le gouvernement, en tant que l'honorable député accepte la correspondance échangée d'octobre 1968 à octobre 1969.

[Traduction]

M. Howard (Skeena): D'accord.